

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
COMMUNE DE MONTPENSIER

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 063-216302406-20230629-DCM20230629_4-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 10
Présents : 6
Votants : 9

DELIBERATION N°DCM20230629_4

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AU TITRE DU BONUS RURALITE
POUR UN CITY-STADE ET UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montpensier dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur David DESPAX, Maire.

Date de la convocation : 21/06/2023

PRESENTS : M. David DESPAX, maire ; Mme Amandine LOPEZ, deuxième adjointe ; Mmes Claudine HUGUET et Bernadette FRANCES, conseillères municipales ; Mrs Damien PETIT et Florian CHANET, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. Saïd MOURTADA, premier adjoint qui a donné procuration à Mme Amandine LOPEZ, deuxième adjointe ; M. Corentin AYGLON, troisième adjoint qui a donné procuration à M. David DESPAX ; Mme Sophie VANNEREAU, Conseillère municipale ; M. Jean-Luc TIXIER, Conseiller municipal qui a donné procuration à M. Florian CHANET, Conseiller municipal.

Mme Amandine LOPEZ a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibérations du 16 février 2023, le Conseil municipal a sollicité deux subventions à l'Etat pour le projet de city-stade. L'ANS (Agence Nationale du Sport) a accordé une subvention de 57.977,00 €. En revanche, la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) n'a pas été obtenue. Cette aide financière de l'ANS peut être complétée par le « Bonus ruralité » de la Région Auvergne Rhône Alpes, programme qui peut également subventionner les aires de jeux pour enfants.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter une subvention à la Région pour un projet global d'aire de loisirs comprenant un terrain multi-sports (« city-stade ») et une aire de jeux pour enfants, l'ensemble inséré dans un aménagement paysager agrémenté notamment de mobilier de détente.

Au vu des différents devis estimatifs de ces aménagements, l'opération aurait un coût total de 148.608,97 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✧ approuve le projet de city-stade avec aire de jeux pour enfants situé sur le terrain de sport existant rue du Stade ;

✧ approuve le coût estimatif total de l'opération s'élevant à la somme de 148.608,97 € H.T. ;

✧ décide de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional une subvention au titre du bonus ruralité au taux de 40% ;

✧ approuve le plan de financement suivant :

- coût de l'opération :	148.608,97 € H.T.
- ANS (96,628,80 € X 60%) :	57.977,00 €
- Région (40%) :	59.443,59 €
- part restant à la charge du budget communal.....	31.188,38 € H.T.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 10 juillet 2023

SIGNE ELECTRONIQUEMENT PAR LE MAIRE

David DESPAX

